

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**  
**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 septembre 2026 à 18h30**

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué - s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Laurent GORYL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 septembre 2026

**Nombre de conseillers :**  
Effectif légal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Représentés : 3  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** Laurent GORYL, Maire, Pascal GAUTHIER, Agnès TERREFOND, Sandrine FUSADE, Michel GUILHOT, Catherine L'OFFICIAL, Patrick JARRY, Valérie Isabelle BONIN, Adjoints au Maire ; Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Edmond LAGORCE, Christophe BREUIL, Isabelle LAVALLEY, Jean-Baptiste FARGEAS, Marie ROUGERIE, Nicolas PÉCOUT, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Jean-Philippe FREMONT / a donné délégation de vote à A-A CASTELLACCI  
Christiane CÉLÉRIER / a donné délégation de vote à N. BAUDEL  
Suzy LHIDO-BOISSERIE / a donné délégation de vote à L. GORYL, Maire

**Secrétaire de séance :** Yoan MASSIAS

**Rapporteur :** Aurore-Alexandra CASTELLACCI

**Bail avec CELLNEX**  
**Occupation de parcelles pour l'hébergement**  
**d'un pylône de télécommunication Cité Jacques-Boutard**

Considérant le contrat de bail signé par la commune avec la SAS FREE Mobile en date du 23 février 2015 pour l'occupation des emprises situées cité Jacques-Boutard, cadastrées section AE numéros 3 (supportant un pylône de télécommunication) et 2 et 231 (constituant l'accès à l'emplacement de 80 m<sup>2</sup> environ) ;

Vu la délibération n°122a/2023 autorisant la signature d'un bail commercial avec un nouveau locataire, la société VALOCIME ;

Considérant que par suite, la société VALOCIME a repris le contrat initial signé en 2015 avec FREE Mobile pour la location de parcelles situées Cité Jacques Boutard, qui supportent un pylône de télécommunication et donnent accès à son emplacement, par une convention de mise à disposition de parcelle signée en date du 20 décembre 2023 ;

Considérant que la convention précitée prévoyait qu'à compter du 23 février 2027, ladite société s'engageait à verser un loyer annuel de 9 000 € pour une durée de 12 ans, avec une indexation au taux fixe de 1% par an ;

Considérant que par courrier en date du 29 juillet 2025, VALOCIME a procédé à la résiliation de la convention ;

Considérant que cette résiliation a conduit la commune à renégocier les termes du bail signé antérieurement avec la société CELLNEX (FREE Mobile) ;

Considérant qu'après plusieurs pourparlers, la société CELLNEX a consenti à la conclusion d'un nouveau bail ;

Entendu le rapport de présentation ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le 18.09.2026

ID : 087-218718708-20260914-D20262222975-DE

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

☞ **autorise** Monsieur le Maire à signer un nouveau bail avec la société CELLNEX dans les conditions suivantes :

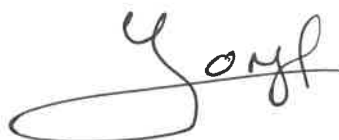
- Durée initiale : 12 ans
- Reconduction tacite : 12 ans
- Préavis de résiliation : 36 mois
- Redevance annuelle : 3 874 €
- Indexation : taux fixe de 1% par an

☞ **donne** toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour la signature dudit bail et le suivi de ce dossier.

À Saint-Yrieix, le 15 septembre 2026



**Yoan MASSIAS,**  
Conseiller municipal  
Secrétaire de séance



**Laurent GORYL,**  
Maire

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le 18.09.2026

ID : 087-218718708-20260914-D20262222975-DE